

EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAL

Séance du 29 avril 2024.

Présents : MM. WACQUIER Pierre, Bourgmestre - Président ;
DETOURNAY Daniel, ROBETTE Benjamin, LESEULTRE Yasmine, HURBAIN Clara, Echevins ;
HOUZE M., HILALI N, DELCROIX M., URBAIN M., LEGRAIN P., VICO A., GERARD P., SCHIETSE
F., VINCKIER P., WACQUIER M-P, CHEVALIS A., DESEVEAUX C., LECLERCQ R., BUSEYNE S. ,
Conseillers ;
et N. BAUDUIN, Directrice Générale.

Objet : Enseignement : Règlement d'Ordre Intérieur des Ecoles Communales – Approbation.

Le Conseil Communal,

Vu que nos établissements scolaires sont entrés dans leur plan de pilotage au 01/09/19 ;

Vu la nécessité de revoir le Règlement d'Ordre Intérieur des établissements scolaires afin de tenir compte des modifications apportées au sein des implantations, de l'évolution des comportements, de l'évolution des besoins, de l'évolution des technologies et des modifications législatives ;

Vu les procès-verbaux des conseils de participation consultés à cet effet ;

Vu l'approbation des Conseils de Participation et l'accord de la Copaloc en date du 11.03.2024 ;

Vu le code de la démocratie locale et de la décentralisation,

ADOPTE

Le règlement d'ordre intérieur des établissements scolaires tel que proposé en séance et annexé à la présente. Il entrera en vigueur immédiatement après son approbation.

Fait en séance date que dessus,

Par le Conseil,

La Directrice Générale,

(s) N. BAUDUIN.

Le Bourgmestre,

(s) P. WACQUIER

Pour extrait conforme,

La Directrice Générale,

N. BAUDUIN.

Le Bourgmestre,

P. WACQUIER